



N.REF : JJG/CB
DC N° 06.087

DECISION

Concernant le tarif des emplacements des manèges
à compter du 1^{er} Juin 2006

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 02 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 06.0194 en date du 03 Mars 2006 rendu exécutoire le 06 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 06 Mai 2005 (DC N°05/122) fixant les tarifs des emplacements des manèges pour l'année 2005 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 13 Mai 2005,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juin 2006 les tarifs d'emplacements des jeux & manèges installés près de l'Auditorium comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif		Nouveau tarif	
	<i>Juin 05 & Sept.05</i>	<i>Juillet 05 & Août 05</i>	<i>Juin 06 & Sept.06</i>	<i>Juillet 06 & Août 06</i>
<u>EN SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges	948,15 €	1 896,30 €	1 014,50 €	2 029,00 €
○ Show Club Petits manèges	569,40 €	1 138,85 €	609,25 €	1 218,50 €
○ Autres jeux Pêche aux Canards Etc.....	229,85 €	458,55 €	245,90 €	491,80 €
	Pour Mémoire Ancien Tarif		Nouveau tarif	
	<i>Octobre 05 à Mai 06</i>		<i>Octobre 06 à Mai 07</i>	
<u>HORS SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges		636,30 €		680,85 €
○ Show Club Petits manèges		383,45 €		410,30 €
○ Autres jeux Pêche aux Canards Etc.....		151,30 €		161,90 €

- D'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget de l'exercice 2006

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 avril 2006

Fait à ROYAN, le 13 Avril 2006
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT